



En présence des professeurs Jean Costentin et Henri Joyeux, les membres du Collectif pour la Prévention des Toxicomanies présenteront leur Manifeste contre l'expérimentation de salles d'injections de drogues aux toxicomanes supervisées par des personnels médicaux et financées par l'Etat.

Ils évoqueront avec vous leur demande faite au Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT, de renoncer à ce projet qui ne peut représenter une priorité de santé ni une urgence pour alourdir les dépenses publiques.

D'anciens toxicomanes se joignent à eux et pourront témoigner.

La gravité d'un tel projet a suscité un profond émoi dans le monde associatif investi depuis de nombreuses années dans la prévention des toxicomanies. Ce Collectif pour la Prévention des Toxicomanies est né de la décision de plusieurs associations qui veulent faire entendre leur voix dans le débat sur l'expérimentation de salles d'injections dont elles sont exclues. Ce collectif, dont la liste des associations figure en bas du document, est apolitique et aconfessionnel. Il est donc libre de toute attache politique et de toute pression de lobbying.

De quel débat s'agit-il ?

Malgré l'opposition de l'Académie de Médecine (5/02/2013), malgré l'opposition du Conseil National de l'Ordre des Médecins (15/01/2013), malgré l'opinion des Français, malgré l'avis des riverains et contre toute logique sécuritaire et médicalisée, la première salle d'injection de drogues aux toxicomanes avec supervision médicalisée, dite "salle de shoot" vient d'être autorisée à Paris.

D'après les informations filtrées elle serait située près de la Gare du Nord et fonctionnerait 35 heures par semaine. Que feront les toxicomanes durant les 133 heures restantes ? Les toxicomanes doivent-ils respecter les heures de bureau, alors que le danger est plus important la nuit, moment anxiogène pour ce public marginalisé ?

Quelle sera l'identification du produit que le toxicomane s'injectera ? Quelles seront les responsabilités des professionnels d'encadrement et des pouvoirs publics en cas de complications médicales ou de mort ?

Pour souligner ces paradoxes et incohérences, 14 associations familiales et de prévention se sont regroupées en un collectif, qui publie un manifeste contre l'expérimentation des salles d'injections de drogues aux toxicomanes supervisées par des personnels médicaux et financées par l'Etat. Une mise en garde que le Collectif vient d'envoyer au Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT.

Une situation à haut risque pour les médecins

Qui supervisera les drogues de la rue ? Le Professeur Jean Costentin, membre de l'Académie de médecine et Président du Centre National de Prévention, d'Etudes et de Recherches sur les Toxicomanies (CNPERT) met l'accent sur un aspect légal et juridique et s'interroge : *"Pourquoi ce qui est interdit à l'extérieur est autorisé à l'intérieur ? Quel sera le rôle des médecins. Superviser l'injection de "drogues de la rue", des produits loin d'avoir une qualité médicamenteuse, posera forcément des difficultés. L'héroïne vendue couramment dans la rue n'est composée que de 30 à 40 % d'héroïne pure que l'on trouve noyée dans de nombreuses substances de dilution. Alors quel médecin accepterait de superviser l'administration d'un produit qu'il sait foncièrement impur ? Et par la suite, cette question en appellera une autre : lorsque le corps médical se rendra compte qu'il est impossible de superviser ces administrations de drogues impures, que feront-ils ? Les salles de shoot finiront-elles par fournir elles-mêmes de la drogue de bonne qualité ? Et, puisque l'on vient avec sa drogue, on ne peut s'opposer à ce qu'elle s'acquiert à l'extérieur, d'où un élargissement du périmètre de non droit. J'ajoute qu'on ne soigne pas une maladie en administrant les produits qui l'ont déclenchée."*

A contresens de l'opinion et du bon sens

Si d'une manière générale, les Français se sont prononcés contre les salles de shoot à 55% (sondage IFOP 13/09/2012), le Collectif pour la Prévention des Toxicomanies milite, de son côté, pour une véritable politique préventive. Il souhaite réduire la demande et autant les trafics. Le Collectif s'étonne que toutes ces associations de prévention et de familles qui travaillent au quotidien ne soient pas entendues, écoutées ou tout simplement consultées. Alors que, comme le constate Françoise Camus, Présidente de l'Association Phare Familles Face à la drogue :

Les associations d'usagers de drogue sont largement prises en compte et financées, alors que les associations familiales sont exclues du débat. D'une manière générale, les associations de prévention ne sont pas assez soutenues financièrement, alors que celui d'associations d'usagers est prépondérant. La politique actuelle repose trop sur la réduction des risques, qui pèse lourd en termes de coût. Si elle doit faire partie intégrante de la prévention, elle ne doit pas être prioritaire."

Une mesure qui se chiffre en millions d'euros

N'y a-t-il pas, en cette période de rigueur budgétaire, d'autres priorités de santé publique à privilégier (fermeture de maternités, sous-effectif des personnels de soins...) ? Le Professeur Jean Costentin, a fait une estimation du coût pour l'Académie de Médecine. Cette mesure risque de coûter plus de 200 millions d'euros si les métropoles de la France entière devaient en être équipées. C'est donc un enjeu de plusieurs millions d'euros.

Pourquoi créer de nouvelles structures ?

Il existe déjà plus d'un millier de salles ou structures d'accueil en France dédiées à la toxicomanie. Notamment les 850 CSAPA (Centre de soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), présents partout en France. Des centres médico-sociaux, gérés par des établissements publics de santé (hôpitaux) ou par des associations. Les 140 CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues). Des structures réparties sur l'ensemble du territoire. Financées par l'assurance maladie, elles accueillent gratuitement les usagers en vue de réduire les risques et les dommages sanitaires ou sociaux liés à la prise de drogues.

Plus de mille structures à disposition ouvertes en semaine auxquelles il faut ajouter les centres et les bus Méthadone, les 150 000 "bénéficiaires" de la Buprenorphine à haut dosage ("Subu"), les services des Centres Hospitaliers Généraux, les lits addictions des CHU et des hôpitaux psychiatriques, les cliniques spécialisées, les associations, les maraudes, le SAMU social, le Secours catholique, la Croix Rouge, etc... Pourquoi ne pas les utiliser au titre de la prévention et de l'encadrement, voire de la désintoxication ? Quel est le coût global d'un tel dispositif existant ?

Et la santé des jeunes ?

Pour le Professeur Henri Joyeux, cancérologue et Président de la Fédération Nationale Familles de France, il est question de la santé des jeunes : "*Aux jeunes atteints de cancers, qui arrivent dans nos services on pose deux questions essentielles : est-ce que tu te drogues ? Es-tu atteint d'hépatite B ou du sida ? Ils répondent toujours non, quitte à aller à l'encontre du traitement lourd qu'impose leur maladie. Et au lieu de les soigner, ils sont emportés en 6 mois.*"

Le Collectif est constitué des associations suivantes :

CNPERT (Centre National de Prévention, d'Etudes et de Recherches en Toxicomanie)

Fédération des Familles de France

FNAPT (Fédération Nationale des Associations de Prévention des Toxicomanies) regroupant : Stop à la Drogue - Le Phare Familles face à la drogue - Vigilance - Pour une Jeunesse sans Drogue - APT 85 - ADELTA 89 - CO.MEN.CA.76 - CNID 32 - Marilou - PHARE Enfants-Parents